



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090270

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 8/08/2025 17H05 C:005360 I:20551
V/REF : 1022640
V/Email reçu le Vendredi 08/08/2025 à 17H05

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 03607
IMMEUBLE : LE GONNARD -3607
19B/C, RUE PHILIPPE GONNARD
69001 LYON

Vaulx en Velin, le 05 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N19 A RUE GONNARD - CONTACTER M MEKALFI -TEL.NON COMMUNIQUE OU
MR BARON -TEL 04 72100583(NON DISPONIBLE)

MOTIF : INTERVENIR POUR UNE GROSSE FUITE AU SOUS SOL AU NIVEAU DU DERNIER GARAGE
AU FOND DU BÂTIMENT A. ÇA VIENDRAIT DE LA COLONNE VERS LES LOGEMENTS SUR
LA GAUCHE QUAND ON RENTRE DANS LE BÂTIMENT..

Donneur d'ordre : Mme S MATHIEU

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie

LE 08/08/2025 A 20H30 :
ACCES A L'IMMEUBLE PAR UN RESIDENT
M. MEKALFI ABSENT ET INJOIGNABLE
TENTATIVE D'ACCES AUX GARAGES - NEGATIF
LA RESIDENTE SUR PLACE NE POSSEDE PAS L'ACCES

OBSERVATIONS : EB LGESTION Email envoyé le 11/08/25 à 08H27 Mme N. NASRI

EB LGESTION Email envoyé le 11/08/25 à 08H27 Mme S MATHIEU

MERCI DE NOUS COMMUNIQUER PAR RETOUR DE MAIL LES COORDONNEES DE LA
PERSONNE A CONTACTER POUR LES ACCES SUR PLACE

MP LCOMPTER Email envoyé le 10/08/25 à 23H54 Mme S MATHIEU



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090270

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12	29,12
1,00	Suppl.Dispatch.Lu-Ve 17h/20h Sa 07h/12h	2		Pour mémoire
1,50	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 08/08	2	73,82	110,73
1,50	Sup.H.50%-Ouv.Qual +17h/20h-Sa 7h-12h	2	36,91	55,36
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	2		Pour mémoire
TOTAL H.T.				195,21
T.V.A. a 10,00%				19,52
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>214,73</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1022640 du 08/08/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

THCPLOPCI Txv hors contra Plomberie Partie cne int. 1

01-EE-2224-ENT-61563100

Lieu d'intervention

MR BARRON Christian
MME BARBAUD Laurence
19 A Rue Gonnard
69001 LYON

Téléphone : 04.72.10.05.83

03607-00002-00003-00002 H / Type 4 / RDC

Etage : RDC

Date entrée: 20/12/2012

Délai

Date limite exécution : 23/08/2025

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00004 Recherche de Fuite (Taux Horaire) DESCRIPTION Grosse fuite au sous sol au niveau du dernier garage au fond du bâtiment A. ça viendrait de la colonne vers les logements sur la gauche quand on rentre dans le bâtiment.. Voir avec M.MEKALFI 04.72.10.05.83	1,00	500,00	500,00	50,00	550,00

Total H.T.	500,00
Total TVA	50,00
Total TTC	550,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par MATHIEU Stéphanie le 08/08/2025

Le Responsable
Nom et Signatu

Le Responsable d'Agence
Alban BLOCHET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **19 A Rue Gonnard 69001 LYON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **08/08/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1022640